



# PROCES-VERBAL

## Conseil Municipal du

### 11 septembre 2026 à 17h30

*Salle Hubert TENAS*

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Hubert TENAS à Serralongue, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Philippe JUANOLA, Maire.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 7 septembre 2026.

**Etaient présents (10) : Mesdames et Messieurs** : Jérôme BRUNA, Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA, Machteld LEMPENS, Didier LEPIGEON, Florence RIEU, Eve ROIG, Jean-Marie SERDANE, Richard TENAS, Stéphane VILLANOVA

**Absents excusés (1)** : Valérie MIEUSSENS donne procuration à Mme Eve ROIG,

**Pouvoirs (1)** : Valérie MIEUSSENS donne procuration à Mme Eve ROIG,

**Soit 10 membres présents sur un effectif de 11, le quorum est atteint.**

Monsieur Richard TENAS est élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la séance du 10 juillet 2026,
- Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie de juillet 2026 dans le Conflent et les Aspres (délibération),
- Acquisition à l'euro symbolique de 3 parcelles (délibération),
- Appartements de l'Hostal de Cabrenç ,
- Questions diverses.

### **1 / Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2026 :**

Le Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2026 n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **AVEC DÉLIBÉRATION :**

### **2 / Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie de juillet 2026 dans le Conflent et les Aspres (Délibération n°49-2026) :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle du mois de juillet 2026 sur le Conflent et les Aspres et impacte gravement notre département et provoque une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires, des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF66) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Les sommes collectées seront centralisées par l'AMF66, en accord avec la préfecture des Pyrénées-Orientales, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Serralongue tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes des Pyrénées-Orientales impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Serralongue contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 400€ à l'Association des Maires des Adjointes et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales.

Siège social :

Hôtel du Département

24 quai Sadi Carnot

66000 Perpignan

#### **Intervention(s) :**

RT : L'esprit de solidarité doit être privilégié.

ML : Quatre communes touchées, 100€ symbolique par commune paraît pertinent.

**Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve ce soutien financier d'un montant de 400€,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

### **3/ Acquisition à l'euro symbolique de 3 parcelles (Délibération n°50-2026) :**

**Le Conseil Municipal de la commune de Serralongue,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la proposition de la succession de Monsieur **Jean-Pierre RIBAS** de céder à la commune, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées **section A n° 1041, A n° 1043 et A n° 1049** ;

Considérant que ces parcelles correspondent à des voies et présentent ainsi un intérêt pour la commune ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'intégrer ces emprises dans son patrimoine afin d'en assurer la gestion et l'entretien ;

**Intervention(s) :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

D'accepter la cession au profit de la commune de Serralongue, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées :

- Section A n° 1041 ;
- Section A n° 1043 ;
- Section A n° 1049.

**Article 2 :**

Cette acquisition est consentie à la commune pour un montant symbolique de **1 euro**.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à la réalisation de cette acquisition ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

**Article 4 :**

Les frais éventuels liés à cette acquisition, notamment les frais d'acte et de publicité foncière, seront à la charge de la commune.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**SANS DÉLIBÉRATION :**

**4/ Appartements Hostal de Cabrenc**

Les annonces de locations seront prochainement effectuées suite à l'installation des compteurs par ENEDIS.

L'appartement dédié au gérant est proposé à partir d'octobre, suite à une demande pour raison spécifique personnelle, une solution est proposée pour la location jusqu'à décembre à un loyer réduit. Le loyer initial sera conduit dès janvier 2027.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**JMS :**

- **Terrain de pétanque :** les poubelles sont très souvent remplies, il faudrait indiquer aux usagers de respecter le tri des déchets en verres et recyclables.
- **WC publics** sont vétustes, il serait bien de penser à les refaire quand c'est possible.

- Le stationnement estival de la rue abdon poggi a très bien été respecté.

**RT :**

- Concours de pétanque le 9 octobre à 18h à Reynes dédié aux élus de la CCHV et CCV sur inscription.
- Il serait intéressant d'imaginer un aménagement sur l'entrée du village avec une installation avec l'emblème et le nom du village
- Fuite au niveau du préau lorsqu'il pleut à réparer.

**SV :**

Suite à l'acquisition du hangar Camas, je suis favorable à l création d'un espace aménagé et mieux sécurisé pour ouvrir l'angle de l'intersection et décaler le banc en commun accord avec la municipalité.

**DL :**

Il serait intéressant d aménager un WC au terrain de pétanque.

**JB :**

Suite aux animations passées cet été, c'est un vrai régal de profiter de tous ces événements sur mon village.

Félicitation aux organisateurs.

- La canicule a été encore importante, je constate que les personnes ont bien respecté les arrêtés. Une vigilance collective est respectée.
- La commission finance de CCHV, la mairie d Amélie les bains souhaite une remise à jour de l attribution de compensation car elle n'est actuellement pas suffisante. Un audit sera probablement effectué sur le cout du transfert des compétences sur chaque commune.

**FR :**

-Suite à l'interdiction du feu d'artifice du 14 juillet, qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse, il est toujours stocké en sécurité, nous déciderons ensemble de son prochain usage.

- Est-ce que l'ancien café est toujours utilisé ?
- -réponse, une convention a été faite avec un artiste qui utilise actuellement les lieux pour un usage professionnel.
- Est-ce que les gens peuvent utiliser et récolter les lavandes communales ?
- Réponse, oui dans le respect des plantes, à la bonne saison a usage raisonnable.

**ER :** - Les événements culturels proposés par la mairie se sont très bien déroulées.

- Casatanyade des étoiles, le vendredi 16 octobre.  
L'association Kimyo va proposer un atelier scientifique pour l'école.  
Le soir, des stands et animations seront ensuite proposés dans le jardin de l'hostal, suivi de l'observation du ciel au Conjurador .
- Une convention a été établie afin de permettre à une professionnelle de la coiffure de proposer ses services au village.
- Médicobus, suite à une demande plus importante des personnes, le medicobus propose ses services les premiers mardis de chaque mois de 9h à 17h.
- Commission culturelle : à décider à la fin octobre
- Cantine scolaire, suite à des réclamations de parents d'élèves sur des dysfonctions de la cantine scolaire,  
Une enquête a été effectuée par les services de la CCHV. L'enquête n'a pas trouvé de manquement à l'hygiène ou autre problèmes spécifiques. Les lieux sont très propres et la chaine du froid est respectée. Les menus sont établis par des nutritionnistes.

**PJ :**

- Remerciement renouvelé aux associations pour l'investissement de cet été.
- Remerciement aux élus pour leurs implications.
- L'usage de l'ancien café pour l'artiste
- Les Masots, un courrier a été envoyé pour sensibiliser les habitants aux OLD.
- Mobil'sport, reprise ce mois ci pour proposer ce service.

- Intervention sur la voirie, case de l'Anette et route de Can Tony suite aux forts orages.
- Arrêté préfectoral sur les restrictions d'eaux, vigilance élevée sur les prises d'eau de surfaces
- Appartement du musée, joint des fenêtres et isolation d'un mur.
- Pont de la Pomarede, un conciliateur de justice demande des explications plus précises.
- Maire d'Arles sur Tech a transmis un courrier d'une famille d'ukrainien, qui recherche un logement assez grand dans le Haut Vallespir pour accueillir jusqu'à 8 personnes.

**L'ordre du jour étant épuisé, Philippe JUANOLA, Maire, lève la séance à 19h40**

\*\*\*\*\*

## **AGENDA :**

Conseil municipal le 17 octobre à 15h

Le secrétaire de séance

Le Maire

Monsieur Philippe JUANOLA

Philippe JUANOLA